

## COMPTE RENDU DU CTPD DU 17/12/2010

**LA FUSION est faite, la CONFUSION est omniprésente!**

**56 suppressions d'emplois (en net) pour 2011.  
Mais - 90 emplois de catégorie C (à vue de nez)**

Le Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) avait été convoqué le 16/12/2010 (1<sup>ère</sup> séance). FO DGFIP 13 et les deux organisations syndicales représentatives des BdR avaient décidé de boycotter ce premier CTPD de la nouvelle DRFiP PACA et BdR pour protester contre les nouvelles et massives suppressions d'emplois.

La direction locale a donc reconvoqué un deuxième CTPD dans l'urgence le lendemain soit le vendredi 17/12/2010 à 9H30. Seuls les délégués FO DGFIP 13 ont siégé face aux représentants de l'Administration. Ceux de l'Union SNUI/SUD TRESOR/SOLIDAIRES et de la CGT ne se sont pas présentés du tout.

FO DGFIP 13 n'est pas partisan de la politique de la chaise vide et préfère aller siéger pour défendre les intérêts des agents.

Les délégués FO DGFIP 13 ont lu dès le début de réunion la déclaration (cf page 4).

**Le principal point de l'ordre du jour concernait l'implantation des emplois.**

### Situation des emplois Exercice 2011

Au final, les suppressions nettes d'emplois sont de 56 (chiffres de la direction locale).

	A	B	C	Imports autres ministères	Total net
Filière Fiscale	+4	+11	-67		-52
Filière GP	-1		-23	+20	-4

Rappels : dans la filière Gestion Publique, l'Outil de Répartition des Emplois indique les implantations des emplois de catégories B et C, alors que dans la filière Fiscale, le TSM donne les implantations des Inspecteurs et des agents de catégories B et C.

Les suppressions d'emplois prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour la FGP et au 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour la FF.

**De mémoire de délégués en CTPD, jamais les tableaux fournis n'ont été aussi incompréhensibles, aussi truffés d'erreurs. C'est à se demander si un des hauts fonctionnaires pourtant chargé d'expliquer la démarche de la direction et le contenu des tableaux a lu les documents remis aux membres du CTPD.**

Il a fallu passer des heures à analyser ces tableaux pour essayer de les comprendre. Les représentants de l'Administration n'étaient pas plus capables de répondre précisément aux questions posées par les délégués FO DGFIP 13. Il faut dire que l'absence de responsables de la division RH n'a pas permis de donner l'éclairage attendu.

**C'est pourtant bien les implantations d'emplois qui permettent de procéder aux travaux des CAP Locales pour les mutations.**

**Filière Fiscale (chiffres de l'administration)**

<b>SUPPRESSIONS</b>							
		A	B	C			
		A	B	C	A	B	C
Particuliers	SIP Arles			-1	Cadastre	CDIF Aix 1	-1
	SIP Aix Nord			-1		CDIF Tarascon	-1
	SIP Aix Sud			-1		s/total	0 0 -2
	SIP Aubagne			-2	Autres	EX DSF MARSEILLE	-4 -1
	SIP Istres			-1		EX DSF AIX	-2 -1
	SIP La Ciotat			-2		FI Salon	-1
	SIP Marignane			-1		FI La Ciotat	-1
	SIP Martigues			-1		s/total	-6 -2 -2
	SIP 1			-1			
	CDI 2/15/16			-1			
	CDI 3/14			-1			
	SIP 8			-1			
	CDI 7/10			-2			
	CDI 11/12			-2			
	CDI 13			-1			
	SIP Salon			-2			
	SIP Tarascon			-1			
	SIP CDI Res Marseille			-1			
	s/total	0	-1	-22			

<b>TOTAL</b>	-6	-3	-26
--------------	----	----	-----

<b>REQUALIFICATIONS</b>		+			-		
		A	B	C	A	B	C
Particulier	SIP 5/6	2	1				-2
	SIP 8	1					-2
	Ste Anne ?		2				
	CDI 11/12	1					-1
	CDI 3/14	1					-1
	CDI 4	1					-1
	CDI 7/10						-1
	CDI 9	1					-2
	MARTIGUES	1					-1
	ARLES	1					-1
	s/total	9	3	0	0	0	-12
Professionnels	SIE 2/15/16	1					-1
	SIE 7/9/10	1					-1
	SIE AIX NORD		1				-1
	SIE LA CIOTAT		1				-1
	SIE 11/12		1				-1
	SIE SALON		1				-1
	SIE TARASCON		1				-1
s/total	2	5	0	0	0	-7	

Foncier	CH 1		1				-1
	CH 2		1				-1
	CH 4		1				-1
	CH AIX 2ème		1				-1
	CH TARASCON		1				-1
	CDIF MARSEILLE NORD		1				-1
	s/total	0	6	0	0	0	-6
Direction	EX DSF MARSEILLE		1				-1
	EX DSF AIX		1				-1
	s/total	0	2	0	0	0	-2
TOTAL		11	16	0	0	0	-27

### Filière Gestion Publique (chiffres de l'administration):

En 2011, les suppressions d'emplois tombent sur :

Ex TG (-3), Paierie Départementale (-1), Trésorerie Marseille 9 (-1), T 12/13 (-1), T 2/15/16 (-1), T Amendes (-2), RF Marseille Municipale (-2), T Roquevaire (-1), T Marseille Hospitalière (-1), Enquêteurs (-2), Equipe de Renfort Départementale Marseille (-4), T Aix Municipale (-1), T Marignane Secteur Public Local (-1), T Vitrolles (-1), T Arles Municipale (-1), T Martigues (-2) et T St Rémy (-1).

En revanche, la RFMAP gagne trois emplois et la T Aix Hospitaliers un. Il est vrai que le TPG de l'époque avait été très sévère à l'encontre des postes « hospitaliers » qu'il jugeait trop bien servis.

**Le mystère des emplois CHORUS.** La direction locale écrit : « 20 emplois en import sont en provenance des ministères du bloc 3 ». Les agents sont en principe venus avec leurs missions. Pourquoi ces 20 emplois ne figurent pas dans le tableau des emplois ?

La direction locale qui ne veut manifestement pas que les délégués comprennent ce qu'ils font, n'a remis ni les implantations d'emplois de l'ex TG, ni la répartition des emplois B et C. Pourtant le TPG les remettait les années précédentes aux membres du CTPD. Faut-il penser que cette nouvelle direction locale ne souhaite pas jouer la transparence ? **Qu'a-t-elle à cacher ?**

**Les délégués FO DGFIP 13, après avoir dénoncé les suppressions d'emplois dogmatiques faites à l'aveugle ont voté CONTRE la nouvelle implantation de ces emplois.**

### Adoption du règlement intérieur des Horaires Variables

Lors du CTPD (FGP) du 25 novembre dernier, les délégués FO DGFIP 13 avaient protesté contre la fin de la possibilité de sortir à 15H 45 (fin de la plage fixe).

Face au niet de la direction locale, FO DGFIP 13 avait alors pris l'initiative de lancer une pétition et de faire porter le débat au CTP Central. Ce qui a été fait. Le Président du CTP Central a alors déclaré que les directions locales devaient examiner le sujet avec plus de souplesse. Le DG a publié la circulaire du 10 décembre 2010 qui indique, concernant les horaires variables : « *Il est rappelé que les dispositions de la présente circulaire peuvent, à raison de situations particulières appréciées localement, faire l'objet d'un examen attentif au cas par cas* ». **C'est ce que demande FO DGFIP 13 !**

**La direction locale ne respecte pas les directives du Directeur Général.** Elle ne veut toujours pas modifier le règlement intérieur. Pourquoi une telle obstination ? La direction locale craint quoi ou qui ?

**Les délégués FO DGFIP 13 ont voté CONTRE.**

### Autres points de l'ordre du jour :

- ✓ Adoption du règlement intérieur applicable au nouveau CTPD
- ✓ Mise en œuvre de la généralisation des règles de vie quotidienne à la DRFiP PACA et BdR

## DECLARATION LIMINAIRE au CTPD du 16/12/2010

Monsieur le Président,

Vous aviez convoqué le Comité Technique Paritaire Départemental, puisque c'est ainsi qu'il est dénommé, le jeudi 16 décembre 2010, avec comme point à l'ordre du jour les 76 suppressions d'emplois.

Pour protester contre ces nouvelles suppressions qui vont mettre encore davantage en difficulté les postes et les services de la DRFiP PACA, la Section FO DGFIP des Bouches-du-Rhône a décidé, comme il se fait dans la plupart des départements, de boycotter avec les autres organisations syndicales la première convocation.

Vous avez pris la responsabilité de re-convoquer la deuxième réunion de ce CTPD, ce vendredi 17 décembre 2010, soit dès le lendemain.

Vous avez prévu à l'ordre du jour un point relatif à l'adoption du nouveau règlement intérieur du nouveau CTPD de la nouvelle direction. L'article 11 décrit le déroulement des réunions, et indique :

*Le comité technique paritaire délibère valablement nonobstant l'absence de certains membres titulaires convoqués et non remplacés.*

*En outre, les trois quarts au moins des membres titulaires doivent être présents lors de l'ouverture de la réunion. Lorsque ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est envoyée dans le délai de huit jours aux membres du comité, qui siège alors valablement si la moitié de ses membres sont présents. **Un délai minimum de 48 heures entre ces deux réunions est respecté.***

Vous ne respectez donc par le règlement que vous soumettez à notre approbation.

D'autre part, vous ne pouvez ignorer la tenue aujourd'hui même du Comité Hygiène et Sécurité, programmé de longue date, auquel une délégation FO DGFIP a prévu d'assister.

Par ailleurs, notre Section est déjà intervenue pour protester contre la programmation de réunions institutionnelles le vendredi. Il nous avait été donné des assurances récemment que cela ne se reproduirait pas... On voit aujourd'hui la portée de l'engagement pris ! L'excuse qui pourrait nous être évoquée de la pression du calendrier n'est pas tenable.

En ne démontrant aucune considération pour vos interlocuteurs, représentants de vos personnels, vous êtes en train de mettre en place un dialogue social de qualité médiocre, à l'instar de celui mis en œuvre au niveau national, dans le CTP Central.

La Section FO DGFIP n'est pas partisane d'un boycott systématique des instances paritaires ; nous estimons que notre rôle est au contraire de venir y défendre les intérêts des agents que nous représentons.

Nous entendons bien aujourd'hui encore porter la voix des agents et nous faire entendre.

### Les délégués FO DGFIP 13

Jean-Pierre SALVADOR	DRFiP Marseille
Jean-Michel PUGNIERE	Chef de poste T. Maussane
José DONATI	DRFiP Marseille
André AMBROSIO	DRFiP Site National de Sécurité
Marie-Laure SOLANO	DRFiP Marseille
Patrick JOLY	Chef de poste T. Allauch